

Maag Neem

Insecticide, Produit biologique



Insecticide biologique concentré à diluer et à pulvériser contre un grand nombre des ravageurs dans une vaste palette de cultures.

- › Contre les insectes suceurs et les mineuses
- › Pour légumes et herbes
- › Inoffensif pour les auxiliaires
- › Pénètre dans la plante

pommée, Laitue romaine, Laitue à tondre, Laurier-cerise, Liliacées (plantes ornementales), Livèche, Lollo rouge / vert, Marjolaine, Marronnier d'Inde, Mélisse, Mûriers, Néflier, Oeillet, Origan, Persil, Piments, Pinacées (Pinaceae), Pissenlit, Poireau, Poirier/nashi, Poivron, Poivron doux, Pomme, Pommes de terre, Pommes de terre de consommation et fourragère, Primevères, Pêches/nectarines, Rhododendron, Romarin, Rosiers, Salades (Asteraceae), Salades lactuca, Sapin bleu, Sapin de Nordmann, Sarriette, Sauge, Spécialités de Lactuca, Spécialités de tomates, Thuyas/juniperus, Thym, tomate cerise, Tomates, Tomates rondes en vrac, Tomates à grappes, Tulipe, Types de radicchio et cicorino, Épicéa commun, Épinard



Domaines d'application

Ail des ours, Aneth, Arbres de Noël, Arbres et arbustes (hors forêt), Armoise commune, Asperge, Asperges blanches, Asperges vert, Aubergines, Azalée, Baby-Leaf (Asteraceae), Baby-Leaf (Chenopodiaceae), Basilic, Batavia, Bette, Bette à tondre, Bourrache, Buis, Bégonia, Carvi, Cassis, Catalogna, Cerfeuil, Cerisier, Cerisier acide, Cerisier doux, Chardon bleu, Chicorée pain de sucre, Chicorée pommée et chicorée à feuilles, Chicorée scarole, chicorée frisée, Chou blanc, Chou chinois, Chou de Bruxelles, Chou de Milan, Chou frisé non pommé, Chou rouge, Choux pommés (chou rouge/blanc/de Milan), Chrysanthème, Ciboulette, Coing, Concombre de serre, Concombre nostrano, Concombres, Conifères, Cornichons, Cornouiller mâle, Courge d'ornement, Courges (écorce non comestible), Courgette, Cultures florales et plantes vertes, Cyclamen, Côte de bette, Espèces de Ribes (groseillier/à maquer/josta), Espèces de Rubus (ronce, framboise), Estragon, Fenouil bulbeux, Fines herbes, Framboisiers, Fruits à pépins, Genévrier, Gerbera, Glaiéul, Grand sureau, Groseilles à grappes, Groseilles à maquereau, Géranium, Iris, Jacinthes, Josta, Kopfsalate, Laitue feuille de chêne, Laitue frisée, Laitue iceberg, Laitue iceberg, Laitue

Maag Neem

Insecticide, Produit biologique



Application

Baies

Espèces de Ribes (groseille, cassis, groseille à maquereau, casseille / josta) et espèces de Rubus (mûre, framboise): 0,3 % (30 ml/10 l d'eau pour 100 m²) contre les pucerons du feuillage et cheimatobies. 7 jours d'intervalle entre les traitements. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente 7 jours.

Grand sureau: 0,3 % (30 ml/10 l d'eau) contre les pucerons du feuillage. Application avant le début de la floraison. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente 7 jours.

Fruits

Généralités: La quantité de référence de bouillie pour les traitements est de 1,6 l de bouillie/10 m³ de volume d'arbre.

Fruits à pépins en générale: Application: pré- ou post-floral, jusqu'à fin mai au plus tard. Pommiers: 0,15 % (15 ml/10 l d'eau) contre le puceron cendré du pommier (2 traitements: 1er avant la floraison (BBCH 59) et 2ème après la floraison (BBCH 69)) ou 0,2–0,25 % (20–25 ml/10 l d'eau) contre les pucerons (inefficace contre le puceron vert migrateur du pommier).

Fruits à pépins: 0,3 % (30 ml/10 l d'eau) contre les mineuses. Danger de phytotoxicité; ne pas appliquer sur les poiriers.

Cerises: 0,3 % (30 ml/10 l d'eau) contre les pucerons. Application: post-floral. Délai d'attente: 3 semaines.

Cerises: 0,25 % (25 ml/10 l d'eau) contre la mouche de la cerise.

Application: à partir du début du vol. 3 traitements au maximum par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Pêcher, nectarine: 0,1875 % (juste en dessous de 19 ml/10 l d'eau).

Application: pré- ou post-floral. 7 jours d'intervalle entre les traitements. 3 traitements au maximum par parcelle et par année. Délai d'attente: 3 semaines.

Légumes

Aubergines, poivrons, tomates: seulement sous serre 0,3 % (30 ml/10 l d'eau) contre les pucerons et les mouches blanches (seulement tomates), thrips (seulement aubergine et tomate) et mouches mineuses (seulement tomates). Aubergine et tomates: dès l'apparition de l'attaque, 2 à 3 applications avec un intervalle de 7 à 10 jours.

Poivron: 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Chou de Chine, chou frisé non pommé, choux pommés: 25 ml/10 l d'eau (chou de Chine, chou frisé non pommé) ou 30 ml/10 l d'eau (choux pommés) contre les jeunes larves de chenilles défoliatrices, pucerons du feuillage, thrips et mouches blanches. Application au début de l'attaque.

Chou de Chine et chou frisé non pommé: 3 traitements au maximum par culture. Chou pommé: au maximum 3 traitements par culture à l'intervalle de 7–10 jours. Délai d'attente: 7 jours.

Poivron: seulement sous serre 0,2 % (20 ml/10 l d'eau) contre les cicadelles. 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Concombres: seulement sous serre 0,5 % (50 ml/10 l d'eau) contre les acariens. 5 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Concombres, courges (écorce non comestible), courgette: 20–30 ml/100 m² (20–30 ml/10 l d'eau) contre les pucerons. Application au début de

l'attaque. Au maximum 3 traitements par culture à l'intervalle de 7–10 jours. Délai d'attente: 3 jours.

Salades (Asteraceae), Baby-Leaf (Asteraceae): 3 ml/10 m² (3 ml/1 l d'eau) contre les pucerons. 5 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 7 jours.

Fenouil bulbeux: 3 ml/10 m² (3 ml/1 l d'eau) contre les pucerons. 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 14 jours.

Fines herbes: 3 ml/10 m² (3 ml/1 l d'eau) contre les pucerons, les acariens, les thrips, les mouches blanches et les cicadelles. Dès l'apparition de l'attaque, 2 à 3 applications avec un intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 7 jours.

Poireau: 0,3 % (3 ml/1 l d'eau) contre les thrips. 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 14 jours.

Bette: 3 ml/10 m² (3 ml/1 l d'eau) contre la mouche de la betterave.

Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 7 jours.

Chou de Bruxelles: 3 ml/10 m² (3 ml/1 l d'eau) contre les mouches blanches. Au maximum 3 traitements par culture à l'intervalle de 7–10 jours. Délai d'attente: 14 jours.

Pommes de terre: 25 ml/100 m² (25 ml/10 l d'eau) contre le doryphore. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente 3 semaines.

Asperges: 3 ml/10 m² (3 ml/1 l d'eau) contre le criocère à douze points de l'asperge et criocère de l'asperge. Application après la récolte. 2 traitements par parcelle et par année avec un intervalle de 10 jours.

Épinard: 3 ml/10 m² (3 ml/1 l d'eau) contre les pucerons. Traitements avec un intervalle d'au moins 7 jours. 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 7 jours.

Plantes ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes et rosier: 0,3 % (30 ml/10 l d'eau) contre les pucerons, les mouches blanches, les thrips, les mouches mineuses et les acariens. Ne pas employer sur les bégonias, les marguerites et les saintpaulias.

Arbres et arbustes (hors forêt): 0,5 % (50 ml/10 l d'eau) contre la processionnaire du chêne. Traitement contre les jeunes larves après l'éclosion. Traitement tôt le matin ou le soir conseillé.

Buis (Buxus): 0,3 % (30 ml/10 l d'eau) contre la pyrale du buis. Avec un intervalle de 10 jours.

Rhododendron: 0,3 % (30 ml/10 l d'eau) contre les cicadelles (la cicadelle du rhododendron inclus). 3 traitements au maximum par parcelle et par année.

Marronnier d'Inde: 0,5 % (50 ml/10 l d'eau) contre la mineuse du châtaignier. Traiter au début mai en cas d'infection, puis renouveler le traitement après 14 jours. Renouveler le traitement en été, si nécessaire.

Période d'application

avril – septembre

Effet

La matière active de Maag Neem pénètre dans les feuilles. Elle agit sur les ravageurs en quelques heures après l'application. Ils arrêtent aussitôt de

Maag Neem

Insecticide, Produit biologique



se nourrir et ne causent ainsi plus de dégâts sur les plantes. Ils disparaissent au bout de quelques jours. Autorisé en agriculture biologique selon la liste des intrants FiBL.

A noter

Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.

Nombre de traitements: au maximum 5 par culture des concombres et salades (Asteraceae), au maximum 3 par culture des poivrons et à l'intervalle de 7 à 10 jours dans le chou de Bruxelles, 3 traitements au maximum par parcelle et par année pour rhododendron, 1 traitement par parcelle et par année au maximum pour grand sureau. Au maximum 2 traitements par culture des pommes de terre et buis par parcelle et en plus pour l'asperge par année avec un intervalle de 10 jours.

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: si la cuve ne dispose pas un appareil de brassage, agiter ou remuer régulièrement la bouillie. En outre, toutes les cultures exceptés la pomme de terre: porter une tenue de protection + une visière + un couvrechef.

Applications minor use: mineuses sur fruits à pépins, pucerons du feuillage sur grand sureau et fenouil bulbeux, pucerons du feuillage et cicadelles sur poivron, pyrale du buis sur buis, cicadelles sur rhododendron, sont autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Protection de la jeunesse: L'utilisation professionnelle de ce produit par des jeunes est restreinte ou interdite. Plus d'informations sont disponible dans la fiche technique ou dans la feuille de sécurité (chapitre 15).

Dimensions des emballages



Füllmenge:
30 ml; permettant d'obtenir 6 à 20 l de bouillie

La réutilisation de l'emballage est interdite.



Attention

Contient azadirachtine A. Peut produire une réaction allergique cutanée. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment au savon et à l'eau. Garder sous clef. Mettre les récipients vidés et nettoyés à la déchetterie. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de ventes de ces produits. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Contenu

1 % (9,8 g/l) azadirachtine A

Numéro d'agrément

W-5351-5

Artikel-Nummer:
60507

EAN:
7610176072454

Maag Neem

Insecticide, Produit biologique



Agit sur les dommages suivants

Acarions



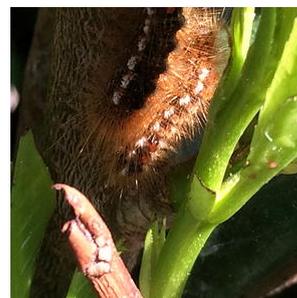
Cheimatobies



Chenilles défoliatrices



Chenilles processionnaires



Cicadelles



Criocère de l'asperge



Criocère a douze points de l'asperge



Doryphores



Mineuse du châtaignier



Mineuses



Mouche blanche du chou



Mouches blanches



Mouches de la cerise



Mouches mineuses



Processionnaire du chêne



Puceron cendré du chou

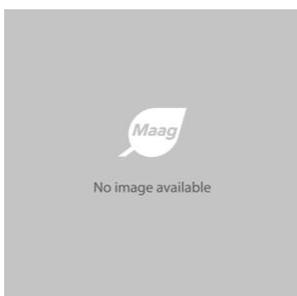


Maag Neem

Insecticide, Produit biologique



Puceron cendré du poirier



Puceron cendré du pommier



Pucerons de l'épicéa



Pucerons de l'épicéa



Pucerons des galles rouges



Pucerons lanigères



Pucerons noirs des fèves



Pyrale du buis



Thrips



Thrips du pois

